



Comité Technique Ministériel

21 janvier 2016

compte rendu de la délégation CFDT

Titulaires : Véronique Thys, Stéphane Boutorine

Suppléants : Mohand Adouane, Jean-Christophe Saluste

Le secrétaire général présente ses vœux et rappelle que l'état des finances publiques a des conséquences difficiles à gérer : depuis l'année dernière, nous n'avons pas de budget pour les mesures catégorielles, ce qui ne nous a pas empêchés d'attribuer des primes aux contractuels de l'environnement, nous avons réglé des problèmes anciens comme la prime de mobilité de l'Onema, nous avons su rétablir le classement des OPA des Antilles et de la Guyane à hauteur de ce qu'il avait toujours été.

Comme chaque année, par arbitrage, on a réussi à déclencher les embauches d'OPA nécessaires, le plan de qualification est traduit dans la loi de finances 2016, et les discussions se poursuivront avec vous pour que la première tranche soit plus importante que celles de 2017 et 2018.

Comme la ministre vous l'a annoncé, le régime de prévoyance des agences de l'eau est préservé et le décret paraîtra demain au journal officiel.

On s'est sorti à peu près correctement des problèmes de logement de fonctions à VNF, et il reste à conclure sur l'intégration des IAM dans les corps des attachés et des ITPE.

Nous avons des dossiers prioritaires en 2016 : le quasi statut des contractuels de l'environnement et la mise en œuvre du plan de requalification, ainsi que la partie routière du ministère et le volet des personnels d'exploitation dans ce secteur ; c'est la commande de Ségolène Royal et d'Alain Vidalies, en vue de la loi de finances 2017.

Déclaration préalable de la CFDT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année 2016, nous souhaitons tout d'abord présenter tous nos vœux à l'ensemble des personnels du MEDDE et du MLETR, en commençant par les personnels qui ont été chargés de la préparation de ce Comité technique.

Des vœux de réalisation personnelle, mais aussi professionnelle, même si le contexte actuel ne prête pas beaucoup à espérer.

« Même s'il n'y a aucune raison d'avoir de l'espoir, ce n'est pas une raison pour désespérer », nous rappelait en substance Camus.

Nous souhaitons aborder deux sujets d'actualité en introduction de ce Comité Technique.

Le premier concerne la réforme territoriale et fait suite au comité de suivi du 17 décembre dernier.

Pour la CFDT, la fusion des DREAL est une organisation illisible pour les usagers et incompréhensible et anxiogène pour les agents.

LA CFDT S'INTERROGE :

- Quid des missions ?
- Quid des conditions de travail des agents ?
- Quid de la proximité des services pour l'utilisateur ?

MAIS OÙ VA-T-ON ?

- La CFDT est attachée à une action publique orientée sur les besoins des usagers et des territoires. C'est en faisant le choix de la proximité que le gouvernement pourra garantir à tous et partout un service public de qualité.
- Les fusions de DREAL ne répondent à aucune de ces ambitions. Les agents sont inquiets. L'administration manque de clarté !

LA CFDT DÉNONCE :

- Une opacité au niveau de la future organisation régionale, départementale, interdépartementale et infra-départementale,
- Une précipitation inacceptable,
- Un dialogue social bafoué et inadapté.

LA CFDT REVENDIQUE :

- La mise en place immédiate d'une réflexion sur l'avenir des missions DREAL / DDT,
- L'association des agents et de leurs représentants à l'organisation territoriale des politiques publiques et des conditions de repositionnement des agents et de leurs missions,
- La fin des réorganisations précipitées liées aux échéances électorales.

Vous l'aurez compris, pour la CFDT, la fusion est bien mal engagée...

Le second point concerne la situation du CEREMA, qui est de notre point de vue à la fois critique et critiquable.

Pour des raisons de calendrier, les représentants des personnels CEREMA n'ont pas pu se libérer aujourd'hui. Nous vous ferons donc lecture du document qu'ils nous ont transmis.

« Il y a à peine 3 ans, 5 des organisations syndicales présentes à ce CTM signaient un protocole d'accord avec les ministres, pour garantir le maintien des effectifs et des moyens du CEREMA jusqu'à fin 2015, de façon à lui permettre de se construire. Une réunion de bilan s'est tenue le 4 novembre 2015 avec le conseiller social de la ministre et DRI-DRH. Votre absence, Monsieur le secrétaire général, a montré une fois de plus le peu d'intérêt que vous portez au CEREMA. Lors de cette réunion, le directeur général, Bernard Larrouturou a contredit les affirmations bien mal argumentées de la DRI sur le respect des moyens, inscrits dans ce protocole. Il en a profité pour rappeler que le CEREMA n'avait pas été doté à sa naissance des moyens nécessaires pour permettre notamment la création de son siège. Les moyens humains et financiers ont donc été pris sur les 11 services fusionnés, premier coup de canif dans les engagements et les belles promesses ministérielles.

Début 2015, vous avez encore brillé, Monsieur le secrétaire général, par votre décision unilatérale de confier à un chargé de mission un rapport sur la stratégie immobilière du CEREMA. Ce rapport, rédigé « vite fait mal fait » avant son départ pour une carrière politique, est resté « secret défense » pendant 6 mois. Il aurait mieux fait de rester mort-né vu la piètre qualité du travail fourni par son auteur, tant sur la forme que sur le fond de la réflexion immobilière. Ce rapport, que vous n'osez guère assumer désormais, a choqué une majorité d'agents. Ils y ont vu le peu de cas que la haute administration se faisait d'eux, en ne pensant qu'en euros et m², sans un mot pour les personnels et leurs compétences au service de la Nation.

Dans la foulée, le directeur général du CEREMA a communiqué, une semaine avant le conseil d'administration du 27 novembre, sa version zéro du projet de « Stratégie d'implantation territoriale et immobilière », accompagnée d'un simple état des lieux qui n'a même pas fait l'objet d'un examen contradictoire. Pas d'étude d'impact, pas de variante, pas d'analyse comparative, pas de motivation économique, que des promesses d'accompagnement pour les agents impactés...

Bref, tout ce que le ministère nous invite à ne pas faire pour l'élaboration d'un projet.

Lors de ce conseil d'administration, le budget initial 2016 du CEREMA n'a été adopté que grâce à la voix prépondérante du président, et ce, Monsieur le secrétaire général, malgré vos pressions insistantes. A vous entendre, le CEREMA devrait se considérer comme « privilégié » parce que vous traitez encore plus mal d'autres directions ou établissements du ministère.

Le communiqué de presse - et l'article paru dans la Gazette des communes - illustrent bien l'inquiétude des représentants des collectivités qui rejoignent sur ce point celle des représentants du personnel. Ce même personnel du CEREMA est démotivé, désabusé, voire écœuré, par l'écart entre les promesses initiales et la réalité de la destruction du CEREMA. »

Pour la CFDT, il est nécessaire que le secrétaire général s'implique sur ce dossier. La moindre des choses serait, de notre point de vue, de proposer à l'issue de ce comité technique une rencontre avec les représentants de ces personnels pour débattre des moyens de répondre aux engagements du protocole CEREMA.

Enfin, un point de la DRH sur la gestion administrative et la paye de fin décembre 2015 nous a été adressé en vue de ce CTM.

Ce document, contrairement à celui qui nous avait été envoyé dans le cadre du groupe de dialogue et de synthèse du 15 décembre 2015, n'est pas accompagné d'un point sur les arrêtés ZUS liés à l'avantage spécifique d'ancienneté mis en place pour les personnels affectés dans les quartiers urbains particulièrement difficiles (décret 95-313 du 21 mars 1995).

Lors du groupe de dialogue et de synthèse, il restait à prendre 3255 arrêtés (1197 arrêtés antérieurs à 2012 et 2058 arrêtés de 2012 à septembre 2015) et l'administration s'était engagée à faire un point régulier sur ces arrêtés qui ont une incidence sur la reconstitution de carrière des agents dont certains vont prendre leur retraite en 2016 : trois de nos collègues de la DDTM du Gard par exemple sont en attente. Pourront-ils bénéficier d'une reconstitution de carrière au moment de leur départ en retraite, tenant compte du reclassement effectué tardivement sans attendre les mois nécessaires pour valider leur dernier échelon ?

Où en est l'administration ?

Une dernière interrogation : pouvons-nous avoir des explications sur le retard dans la transmission à l'ENTE des listes d'agents passant de la catégorie C à la catégorie B, que ce soit par liste d'aptitude, l'examen professionnel ou la déprécarisation ?

Pouvons-nous avoir l'assurance qu'en 2016, la transmission soit plus rapide et plus fluide ?

Je vous remercie.

Réponses de l'administration aux déclarations

Francis Rol-Tanguy, secrétaire général

Je vais éviter de répondre aux points de l'ordre du jour que vous avez abordés.

Sur le RIFSEEP, les 2 ministres ont saisi leur collègue d'une demande de dérogation, et la ministre de la Fonction Publique a répondu qu'elle ne souhaitait pas l'accorder. Comme je vous l'ai annoncé en fin d'année, le dialogue est en cours entre les 2 cabinets, et on ne tardera pas à avoir des réponses de nos 2 ministres sur le sujet : accepter la décision ou demander l'arbitrage du Premier Ministre ?

L'indemnité kilométrique « vélo » a fait l'objet d'une déclaration de Ségolène Royal, qui souhaite étendre cette mesure aux fonctions publiques.

Je suis étonné de ce qui a été dit sur le régime de prévoyance des agences de l'eau ; le Conseil d'État a donné un avis conforme à notre décret, qui va être publié. Je reconnais que l'action syndicale n'est pas pour rien dans le fait que ce décret sorte ; c'est bien l'essence du dialogue social, qui fait que l'administration prend parfois des dossiers différemment et je ne peux que m'en féliciter.

Je n'ai pas l'impression que les membres du conseil d'administration du CEREMA trouvent que je ne m'occupe pas assez de l'établissement ; certains pensent même que je m'en occupe trop ! Je ne me substituerai pas à la direction du CEREMA, lequel est maintenant doté des instances ad hoc où doit se trouver le dialogue social. La CFDT a cité la difficulté du dernier conseil d'administration ; la rigueur budgétaire qui s'exerce est actuellement certaine. Oui, j'ai confié un rapport sur la situation

immobilière à Pascal Bertot ; il a porté le CEREMA sur les fonds baptismaux, ce n'était pas idiot de lui demander son avis quelques années plus tard.

Je souhaite que dans le premier trimestre, nous puissions aborder les missions, leur partage entre les directions régionales et les directions départementales, dans un groupe de travail « culture et transition ». Il est normal de recueillir l'avis des organisations syndicales et des représentants du personnel sur ce sujet.

Je vais passer la parole à Cécile Avezard pour compléter.

Cécile Avezard, directrice des ressources humaines

Sur la réforme territoriale, on va rapidement programmer un comité de suivi. Un point sensible concerne le versement rapide de la prime de mobilité ; on aura rapidement la liste des pièces nécessaires pour vérifier que les agents concernés sont bien éligibles, et au prochain cycle de mobilité, ceux qui le souhaitent pourront en bénéficier. L'acte initial était l'arrêté d'organisation, et il a été pris.

A la demande des services, on a explicité en décembre des textes sur l'astreinte parus en avril 2015, car on avait eu des questions précises. On a indiqué qu'une note de gestion plus complète serait établie en cas de difficultés.

Le vœu de prendre des jours RTT donnés sous forme d'heures ne figure pas dans l'arrêté, mais il sera repris dans la note de gestion.

On a des difficultés techniques sur la prise des arrêtés ZUS ; grâce à vous, on a identifié des sujets qui étaient passés en dehors des radars, comme l'ENTE par exemple.

Pour le plan de requalification, on a une somme annuelle et je tiens absolument à ce que l'on en dépense la totalité ; c'est pourquoi nous avons augmenté le nombre de promotions qui seront réalisées en 2016.

CFDT

Pour la CFDT, le groupe de travail "culture et transition" entre les directions régionales et départementales, que vous annoncez, correspond à notre demande, à condition que ce soit vraiment du dialogue ; pour le CEREMA, il faut visiblement des éclaircissements, c'est pourquoi nous vous demandons une audience.

Francis Rol-Tanguy, secrétaire général

Je redis que nous sommes en discussion avec les 2 cabinets pour que les 2 ministres prennent une décision sur l'arbitrage à prendre ; je ne postule pas sur l'arbitrage que le Premier Ministre rendra quand il en sera saisi.

Sur le groupe de travail "culture et transition", j'ai parlé d'information et de consultation ; je ne peux pas organiser de négociation. Je souhaite juste que l'on puisse clairement faire état que l'information a été donnée dans les formes officielles.

Sur la question du CEREMA, le mieux serait de recevoir tout le monde ; il y a une direction et un conseil d'administration, des organismes paritaires qui sont des lieux pour le dialogue social. Je participe au conseil d'administration car j'y suis le commissaire du gouvernement. Ce n'est pas la bonne méthode que de me demander un entretien.

Cécile Avezard

Sur la note de gestion de l'astreinte du 28 décembre dernier, nous allons regarder en détail avec les directeurs et si elle contredit les positions du Conseil d'État, on en reparlera.

Pour le plan de requalification, l'idée est de répartir l'effort sur les 3 ans ; on va passer les listes d'aptitudes avant, dès 2016, et on garde les examens et concours sur les 2 dernières années. On veut que le maximum d'agents soient requalifiés le plus vite possible.

Pour PPCR, les textes sont en cours de publication et les mesures pour les B seront rétroactives au 1^{er} janvier 2016.

Pour les agents en PNA, on travaille sur les principes qui seront mis en place pour le passage au RIFSEEP, en particulier à Bercy.

Sur les problèmes d'avancement dans les périmètres réorganisés, il faudra réaliser un interclassement, travailler avec les services et identifier les difficultés.

FO est désigné secrétaire-adjoint de séance.

POINT 1

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant la liste des opérations de restructuration de services ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et d'aide à la mobilité du conjoint : DREAL PACA et plan de relance autoroutier.

DREAL PACA

VOTE unanime CONTRE

Explication : la CFDT n'a pas l'habitude de voter contre des textes qui apportent un bénéfice aux agents (possibilité de percevoir une prime) ; cependant, cette position a été motivée par le nombre et l'ampleur des griefs formulés contre le projet de déménagement de la DREAL dans l'immeuble du Boulevard des Dames à Marseille, qui suscitent toujours les mêmes critiques depuis 5 ans et ont été reformulés lors de l'entrevue intersyndicales du 13 janvier dernier avec le nouveau secrétaire général de la préfecture. Malgré 2 rapports du cabinet d'expertise SECAFI en 2015 (coût environ 60 000 €), mandaté par le CHSCT, aucune des propositions formulées n'a été suivie d'effets ; en particulier, **à 4 mois du déménagement, il n'y a toujours aucune solution de restauration collective !**

PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER

Le secrétaire général considère que prendre une position de principe au CTM sur le texte avant la réunion des instances locales, ce n'est pas les handicaper ; cependant, il reconnaît que tous les éléments ne sont pas sur la table, et il le déplore. Il propose de procéder au vote, ce qui lui laissera une 2^e chance pour faire mieux ! Il souhaite en effet apporter un certain nombre de réponses, notamment sur la rémunération des agents qui n'opteraient pas pour leur transfert chez le concessionnaire.

VOTE unanime CONTRE

POINT 2

Projet d'arrêté de délégation et de mise en place du décret relatif au don de jours RTT

FO suggère que le dispositif pourrait être étendu aux agents confrontés à la maladie de leur conjoint (cf. DDTM 83). Il a aussi été demandé d'utiliser le compte épargne temps de l'agent malade au bénéfice de son mari. Il semblerait que l'on puisse avoir une gestion par heure, et que l'on ne soit pas enfermé dans un nombre de jours. Ne serait-ce pas l'occasion, pour l'administration, de récupérer les heures écartées ?

Dominique Payan (SG/DRH/ROR) précise que pour les établissements publics qui n'ont pas reçu de délégation de pouvoir formelle, il appartient à leur directeur général de prendre lui-même la décision relative au don de jours RTT.

Éric Kolb (SG/DRH/ROR 1) ajoute qu'on profitera du flou du décret initial pour étendre la mesure aux ouvriers des Parcs et Ateliers.

Cécile Avezard annonce que l'utilisation du crédit en heures figurera dans la note de gestion. On en proposera le projet rapidement pour que la mise en place soit effective.

Le secrétaire général indique que l'examen des divers cas particulier sera fait en dehors du CTM.

pour : CFDT, UNSA ; abstention : CGT-FSU, Solidaires ; refus de vote : FO

POINT D'INFORMATION

Modification du décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et de l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Compte tenu de l'examen préalable du sujet lors du comité technique (CT) de l'administration centrale et du comité technique spécial (CTS) du secrétariat général, on rentrera directement dans le vif du sujet. Le vote a été unanimement contre, en particulier sur le transfert du bureau des associations à la DAF (direction des affaires financières) et sera donc représenté ; cette position a été entendue et le texte sera modifié, avec l'aval du secrétaire général du gouvernement avec qui la discussion est engagée.

Le secrétaire général rappelle qu'il n'a jamais été question d'abandonner l'information routière, mais de faire évoluer l'organisation des CRIR. Il demande à Jean Le Dall d'intervenir sur la DGITM.

Jean Le Dall (DGITM/DIT)

Le changement de dénomination de la sous-direction qui s'occupe du réseau concédé vient de la volonté de souligner le rôle de contrôle de cette sous-direction ; c'est l'échelon lyonnais qui assure le contrôle technique des concessions.

La loi Macron a donné des compétences à ce service en matière de contrôle ; l'ARAFER (autorité de régulation des activités ferroviaires et routières) s'occupe d'examiner les avenants des contrats et de donner un avis sur les avenants aux marchés de travaux quand ils sont supérieurs à 500 000 euros hors taxe. Ces missions sont traditionnellement effectuées par la DGCCRF, qui estime ne pouvoir les exécuter correctement ; c'est pourquoi elles sont confiées à une autorité indépendante. On met l'accent sur le fait qu'on gère les contrats. Les relations entre l'État et les concessionnaires sont de plus en plus juridiques, d'où la nouvelle dénomination du bureau. On doit demander des comptes aux concessionnaires sur la manière dont ils exécutent les contrats, tant sur le plan juridique que technique.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur l'indemnité différentielle temporaire dans le cadre du RIFSEEP

Cette indemnité, instituée par le décret 2014-1527 du 16 décembre 2014, vise à permettre la convergence des régimes indemnitaires des agents exerçant leurs missions au sein d'une direction départementale interministérielle. Ce dispositif transitoire est applicable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. 2 530 agents sont bénéficiaires de l'IDT, dont 574 de catégorie A, 1900 de catégorie B et 56 de catégorie C ; voir les notes de gestion ici :

http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/regind/note_gestion_IDT_dans_DDI_09-04-15.pdf

http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/regind/note_17-12-15_mise_oeuvre_idt_2015_en_ddi.pdf

L'administration indique que les éventuels retards pour le versement 2014 seront rétablis en rappel en 2016 ; il s'agit d'un dispositif indépendant de la mise en place du RIFSEEP.

Point sur le financement des infrastructures de transports et l'entretien routier

Le secrétaire général reconnaît que l'on est confronté à une situation difficile. Sur ce sujet, nous sommes saisis par nos ministres pour établir les éléments de la situation sociale dans laquelle nous arrivons : vieillissement, inaptitude... les agents arrivent à 55 ans pour partir avec une retraite à 870 € ! Il faut saisir notre chance pour faire avancer l'ensemble de ces dimensions. C'est inhabituel d'entendre les syndicats ériger en avocat de leur position la Haute Autorité de la Concurrence.

Celle-ci n'a pas fait son travail sur les bénéfices des sociétés d'autoroute alors que les dettes sont cachées dans la société-mère.

François Poupard, DGITM

J'ai été auditionné par l'Assemblée nationale le 27 novembre dernier sur la politique autoroutière, en décrivant la situation sans langue de bois (voir sur le site de l'Assemblée Nationale). Les crédits d'entretien du patrimoine routier sont insuffisants. Cela aggrave l'insécurité des usagers et des agents. Soit la représentation nationale vote des budgets suffisants, en ETP et en argent ; sinon, elle devra assumer la baisse du niveau de service. Il est de notre responsabilité de porter ce débat sur la place publique, en accord complet avec le secrétaire d'État aux Transports et la ministre. Alain Vidalies a obtenu 100 millions d'euros dès 2015 pour commencer à réparer le patrimoine routier et celui des voies navigables. Ségolène Royal a demandé que ces 100 millions se répètent en 2016, accompagnés de crédits supplémentaires pour le rattrapage de l'entretien des infrastructures.

Nous ne nous désintéressons pas de ce qui se passe dans les départements ; le CEREMA travaille beaucoup pour reconstituer une politique routière nationale qui dépasse le seul réseau national. Les départements nous demandent d'adapter nos normes à leurs niveaux de trafic. Vous souhaitez un travail sur le bilan de la politique routière ; je suis tout à fait d'accord avec cette demande, et cette audition à l'Assemblée nationale a été le premier jalon de cette démarche. Il n'y aura pas d'autres opérations dans le plan de relance autoroutier que celles qui ont été autorisées par Bruxelles, sinon ce serait de l'adossement.

On va regarder la rentabilité annuelle de chaque concessionnaire, mais pas à la manière de l'autorité de la concurrence, qui ne regarde pas la dette : si le plafond de rentabilité est dépassé, l'argent est rendu aux usagers (?). Ce nouvel outil sera contrôlé par la DGITM sur les niveaux de service, le patrouillage... La vraie question se situe dans la qualité du management et la qualité du contrôle.

Nous travaillons activement pour trouver des solutions aux problèmes posés par la pyramide des âges, et adapter le niveau de service aux moyens dont nous disposons.